

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	25 fr.
Six mois	18
Trois mois	10
On s'abonne :	
A SAUMUR.	
Chez tous les Libraires.	
A PARIS.	
Chez DONGREL et BULLIER.	
Place de la Bourse, 33;	
A. EWIG,	
Rue Talbot, 40.	

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 Avril 1877.

Chronique générale.

C'est hier lundi que s'est ouverte, dans toute la France, la session d'avril des conseils généraux. Cette session ne doit pas durer plus d'une semaine, et même, dans beaucoup de départements, les conseils ne doivent siéger que deux ou trois jours.

M. Jules Simon, président du conseil, arrivé à Paris, ainsi que nous l'avons annoncé, a conféré hier matin avec le Maréchal.

On pense qu'il pourra soumettre au prochain conseil le mouvement préfectoral qui, dans ce cas, paraîtrait dans trois ou quatre jours.

Contrairement au bruit qui a circulé, l'Agence Havas prétend qu'il n'est pas préparé, au ministère de l'intérieur, de travail tendant au renouvellement général des municipalités.

Depuis quelque temps, une propagande radicale très-active est faite dans les quartiers de l'armée navale et dans les arsenaux. Elle a déjà amené plusieurs actes contraires

à la discipline qui ont attiré l'attention des préfets maritimes et du ministre de la marine.

C'est surtout par l'introduction des journaux les plus avancés que cette propagande s'exerce; aux heures des repas on les lit à haute voix, on les discute, et il n'est pas nécessaire d'insister sur les graves inconvénients de pareilles lectures.

Le *Moniteur*, qui annonce ces faits, croit savoir que des mesures vont être prises pour mettre fin à un pareil état de choses. On commencerait par interdire la lecture à haute voix et peut-être même l'introduction de tout journal dans les quartiers et les arsenaux.

Nous lisons dans le *Pays* :

« En présence de la condamnation qui vient de me frapper, de l'appel que je me propose d'interjeter et de la poursuite en cour d'assises qui est imminente, on comprendra l'impossibilité pour moi de m'expliquer en toute liberté et la réserve que m'imposent les circonstances. »

» PAUL DE CASSAGNAC. »

Dimanche, la ville de Cambrai a fêté le deux centième anniversaire de sa réunion à la France. A cette occasion, l'excellent journal *l'Emancipateur* publie un numéro exceptionnel où il raconte, d'une manière très-intéressante, la guerre de Flandre et la conquête de cette riche province par le roi Louis XIV, commandant en personne.

« Nous devons prier beaucoup pour notre France, nous devons travailler beaucoup pour elle, nous devons penser souvent à elle. Puisse son drapeau fier et triomphant flotter comme autrefois, lavé des sanglantes souil-

lures dont on a essayé de le couvrir, sur ces villes qui, après avoir été françaises, gémissent aujourd'hui sous un joug étranger! Saluons donc ces frères malheureux; au milieu des cris de joie causés par l'anniversaire de notre retour à la France, ayons une pensée pour ceux que la violence en a séparés, mais qui, dans le fond de leur âme, toujours sont restés Français.

» La fête que nous célébrons sera pour nous un souvenir, pour eux une espérance. »

L'Homme libre publie l'information suivante, qu'aucun document officiel n'est venu encore confirmer :

« Comme compensation à l'arrêté rendu par le préfet de police contre le Comité catholique de Paris, on annonce que le gouvernement est dans l'intention de prendre des mesures analogues contre la formation de congrès ouvriers et de chambres syndicales. »

Les journaux, qui ont applaudi aux mesures iniques prises contre le Comité catholique de Paris, poussent déjà des gémissements. Nous ne discuterons pas la question avec eux, mais, à ce sujet, le *Radical* fait un aveu qu'il nous paraît bon de recueillir :

« On pourrait presque dire que cette innovation empêcherait les ouvriers de travailler. Les chambres syndicales ne sont pas des parolottes où des phraseurs déploient leur éloquence; elles sont des réunions simples et pratiques où des hommes unis par les mêmes intérêts et les mêmes droits s'occupent, en tant qu'il est en leur puissance, des besoins immédiats de la corporation à laquelle ils appartiennent dans leur rapport avec l'organisation actuelle du patronnat. »

Personne n'ignore que c'est une loi de 1791, c'est-à-dire une loi de la Révolution, qui a supprimé les associations ouvrières. Mais il est vrai que ces associations étaient des institutions de paix sociale et que les

syndicats sont des instruments de guerre civile. Entretien l'état de guerre, c'est ce que la Révolution appelle sans doute : permettre aux ouvriers de travailler.

LES EXAMENS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Aux approches de la session d'examen pour le concours d'admission à l'École polytechnique, qui doit s'ouvrir le 28 juin prochain, pour les épreuves écrites, et le 15 juillet suivant pour les épreuves orales, M. le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire fort intéressante à tous les préfets.

On n'a pas oublié les incidents regrettables qui ont eu lieu l'an passé. Rappeler le règlement était donc chose utile.

Le général Berthaut établit que, depuis 1873, on doit exiger une déclaration des parents relative aux moyens de payer la pension ou une demande de bourse; cette déclaration est indépendante de l'engagement de payer la pension. La justification des services militaires devra être signée par les membres du conseil d'administration du corps et non pas par le chef de corps président dudit conseil. Les candidats seront tenus de produire cette année un acte de naissance de leur père, et même de leur grand-père, si la nationalité paraît douteuse. La limite d'âge reste fixée à 24 ans et pour les militaires à 25 ans; le lieu où se trouve chaque candidat et l'établissement dans lequel il termine ses études devront être indiqués d'une manière précise. Tout le monde remarquera cette disposition.

Le général Berthaut fait ensuite appel aux conseils municipaux pour que l'équité aussi bien que les intérêts du Trésor président à la délivrance des certificats d'insuffisance de fortune. Le ministre de la guerre rappelle que le législateur, en ne limitant pas le nombre des bourses à accorder, a voulu que la carrière des jeunes gens ne soit pas entravée par le manque de fortune. Et cependant les élèves de l'École polytechnique sont toujours contraints de fonder des bourses pour des camarades peu fortunés. Il y a là un progrès à réaliser. Quand Arago porta ce

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VOILE NOIR.

(Suite et fin.)

— Qu'ai-je donc appris en voyant le monde à travers ce haïssable voile? disait la mère désolée au vénérable ecclésiastique, un jour qu'ils sortaient ensemble d'une autre maison dont l'ange exterminateur avait touché le seuil. Je me confiais à Dieu comme à un père indulgent. Dans la lumière de sa bonté, la vie me semblait radieuse; maintenant, je ne vois plus que son inflexible rigueur. Jamais auparavant je n'avais soupçonné ce qu'il y avait d'affliction et de deuil dans ce petit village: à peine renfermé-l'il une seule demeure qui n'ait été visitée par quelque terrible épreuve. Que de familles ont eu à pleurer quelques-uns des leurs depuis notre grande perte! Je n'ouvre pas un journal que je n'y voie le récit de quatre ou cinq morts accidentelles, quelquefois plus cruelles et plus tragiques même que celle de notre chère enfant. Ce matin encore je lisais qu'en l'absence d'une pauvre blan-

chisseuse partie pour aller gagner le pain quotidien de la famille, sa maison avait brûlé et ses enfants aussi. L'autre jour, c'était le fils unique d'un aveugle noyé devant son père incapable de le sauver. Hier j'ai visité la pauvre ouvrière que vous connaissez; à force de travail et de privations, elle a élevé un fils docile, beau, laborieux, intelligent, et le voilà frappé d'un mal incurable; il sera enlevé à sa mère, tandis que des êtres inutiles ou nuisibles seront épargnés. Ah! ce voile noir, en dessillant mes yeux, ajoute les douleurs du monde entier à mes propres douleurs! Comment puis-je croire à l'amour de Dieu?

— Ma fille, dit le vieillard, je ne suis point novice en ces choses. J'ai perdu ceux que j'aimais; j'ai traversé de mauvais jours; il a plu au Seigneur de m'éprouver par les reproches, les contradictions, le dédain. Chaque croix me semblait plus lourde que la précédente; chacune, à son heure, dépassait la mesure de mes forces, et je m'écriais: « Tout, mon Dieu, excepté cette angoisse! » Et cependant, aujourd'hui que je regarde en arrière, je vois qu'il n'est pas un de ces maux qui n'ait enfanté un bien. Chaque épreuve a dompté un vice, redressé un mauvais pli de l'âme, délié une de ses chaînes, hâté l'accomplissement d'un bon désir. Dieu, qui m'a pris les objets de mes plus tendres affections, m'a donné plus d'amour, plus de résignation, plus de puissance pour consoler.

Que de fois ne lui ai-je pas rendu grâce de souffrances qui, dans mon ministère, m'ont aidé à soutenir et à sauver ceux qui périssaient!

— Ah! reprit la pauvre mère, je comprends l'apaisement de votre douleur devant les fruits que vous en recueillez; mais moi, je n'en deviens pas meilleure; au contraire, je suis écrasée, anéantie, mais non corrigée.

— Prenez patience avec vous-même, ma fille; les pleurs doivent avoir leur cours. Tout ne vient pas à la fois. L'épreuve présente n'apporte pas avec elle de joie, mais la paix vient ensuite. Ayez foi dans l'avenir. Ce n'est pas pendant la tempête que les pauvres naufragés peuvent recueillir les épaves du vaisseau qui a sombré; mais quand les flots et les vents s'apaisent, leurs trésors reviennent à la plage. N'avez-vous pas déjà recueilli quelques épaves de votre grand naufrage? L'affection qui existait entre vous et votre mari n'est-elle pas plus intime, plus profonde, depuis votre commune douleur? N'aimez-vous pas vos autres enfants d'une plus grande tendresse? Ne me disiez-vous pas que vous preniez part aux afflictions qui visitent chaque famille de ce village? Courage, mon enfant; cela est d'un bon augure! Autrefois, en lisant les journaux, vous étiez indifférente aux malheurs des autres; maintenant vous y pensez, vous y compatissez. Prenez à cœur la douleur du prochain, et votre cœur en deviendra plus pro-

fond et plus large. L'exemple du Sauveur nous montre que la souffrance est la voie de la perfection. Notre Père céleste est le Dieu de toute consolation; il est le consolateur suprême. Tous les autres mystères sont absorbés dans le mystère de la douleur divine. Dieu lui-même ne s'est pas refusé à souffrir; nous y refuserions-nous?

L'expérience confirma la sagesse de ces paroles du vieillard. Il n'est pas de tombe si nue qui ne reverdisse et ne se pare de fleurs.

Le temps et son baume salutaire cicatrisèrent les plaies de la famille de Rose. Aux larmes succédèrent les pieux et tendres souvenirs. La place restée vide au foyer perdit son amertume et devint un muet enseignement. Les vertus de celle qui n'était plus semblaient, comme les graines éparses de la fleur flétrie, prendre racine et germer dans les cœurs de ceux qui lui survivaient. La mystérieuse influence des morts aimés est souvent plus bénie et plus efficace que les paroles des vivants.

La mère devint l'hôte habituel des pauvres logis où il y avait des affligés à consoler, des souffrances à guérir. Une source d'amour plus profonde et plus pure jaillit en elle; et l'amour, même quand il naît de la douleur, amène avec lui la paix.

Bien des cœurs s'appuyèrent sur le sien; elle ramena au bercail plus d'une brebis errante; elle soutint celles qui chancelaient, elle releva celles qui étaient tombées. De même que du haut des

fait à la tribune, qui ne se souvient que le duc d'Orléans envoya immédiatement une somme de 100,000 francs.

Le délai pour les demandes de bourse est fixé au 1^{er} mai. Le préfet, dans des cas particuliers, est en droit d'en admettre jusqu'au 1^{er} août.

Ensuite viennent les instructions relatant l'institution, le but, le régime de l'École polytechnique; puis viennent les conditions du concours dans lesquelles nous remarquons l'avantage de 50 points pour les bacheliers ès-lettres, et que tout candidat reconnu admissible aux examens oraux du second degré est dispensé, dans les sessions suivantes, des compositions de la première série et des examens oraux du premier degré.

Cette circulaire se termine par les conditions d'admission au concours, de concessions de places gratuites et d'admissions à l'École.

Cette circulaire, inscrite au *Journal officiel*, devra recevoir, suivant le désir du ministre, la plus grande publicité possible.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Les questions de politique intérieure préoccupent à juste titre l'opinion plus que la question d'Orient. Tout est pendant en ce moment, même ce qui semble résolu. Le Reichstag n'a-t-il pas définitivement tranché le débat touchant le siège du tribunal d'empire en faveur de Leipzig? Ce serait une erreur de le croire. Berlin n'a pas pris son parti de cet échec. Il y règne à ce sujet un grand mécontentement, ainsi que nous en pouvons juger par un article cassant de la *Gazette provinciale*, qui a été fort commenté. Attendons-nous à voir surgir des incidents.

Toutes les affaires intérieures accusent une certaine tension entre Berlin et les divers États allemands, et dénotent un certain progrès dans le particularisme, c'est-à-dire dans la tendance qu'ont les États allemands de réagir contre la domination de la Prusse et de conserver ce qui leur reste d'indépendance. Il y a donc là un écueil contre lequel se heurte désormais le nouvel empire. Mais un écueil bien plus dangereux, contre lequel il est menacé de se briser, c'est le socialisme, qui a fait de bien autres progrès que le particularisme, et qui menace non-seulement la Constitution de l'empire, mais celles de tous les États confédérés.

Le parti progressiste va présenter aux Chambres diverses motions dont la discussion ne peut manquer d'agiter les masses. Les points les plus saillants du programme de ce parti semblent avoir été empruntés aux programmes de la démocratie sociale; les voici :

- 1° Un ministère d'empire responsable;
- 2° Le suffrage universel direct et secret pour les élections au Reichstag;
- 3° Indemnité à allouer aux membres du Parlement;
- 4° Diminution du service militaire;

cioux une âme bienheureuse regarde la terre et sourit à ses douleurs passées, l'âme peut ici-bas atteindre une sphère d'où elle domine la tempête qui a failli l'engloutir.

C'était par une après-midi d'été pareille à celle que nous avons décrite au commencement de cette histoire : la mère repliait ses vêtements de deuil.

Elle prit le voile noir et le regarda quelque temps en silence. Que n'avait-elle pas vu et appris à travers ses ombres plis ! Elle tourna sa pensée au dedans. Elle était redevenue calme, — dirai-je heureuse?... — Elle s'appuyait du moins sur une base plus ferme et plus large qu'autrefois. Un monde nouveau s'était ouvert à elle. Elle déposa, avec un sentiment de pieuse reconnaissance, le sombre voile auprès de ses plus précieux trésors, à côté de la souriante image de sa fille chérie, des boucles de ses blonds cheveux, et des fleurs qui s'étaient fanées sur son cercueil.

(Magasin pittoresque, tome XXIX.)

5° Fixation annuelle, en vertu d'une loi, du pied de paix de l'armée;

6° La répartition des impôts proportionnelle au revenu de chaque contribuable;

7° La diminution des impôts indirects et la suppression de l'impôt du sel;

8° L'instruction obligatoire et gratuite;

9° La séparation de l'école et de l'Église.

Le parti progressiste se distinguait du parti national-libéral en ce qu'il paraissait avoir quelque inclination pour la République; aujourd'hui qu'on l'a jeté par-dessus bord, il accentue hardiment ses tendances. Il n'a plus qu'un pas à faire pour donner la main à la démocratie sociale.

La *Presse*, de Vienne, publie ces détails au sujet du mouvement insurrectionnel en Bosnie et en Herzégovine :

« Le soulèvement, dans ces contrées, a commencé simultanément sur cinq points différents. Une bande, forte de 150 hommes, s'est cantonnée, il y a environ un mois, dans les gorges de Maljéva. Les insurgés ont saccagé des hameaux et des villages en assez grand nombre dans le sandjakat de Tuffa.

» Une deuxième bande, forte de 400 hommes, exerce ses ravages dans les districts de Schupa et de Krajna, près de Banvaluka, et a pour lieu de refuge la montagne de Kosana.

» Viennent ensuite de nombreuses bandes formant un effectif d'environ 3,000 hommes, qui ont pris position à la frontière sud de la Bosnie, où elles se développent sur un front de quinze lieues, de Petrovaz à Livno. Despotovics en a pris le commandement en chef.

» Ces bandes sont divisées en trois groupes, dont l'un est porté à Petrovaz, sous la conduite d'un des plus hardis brigands bosniaques, Simon Tschavka, qui compte 250 hommes sous ses ordres et opère conjointement avec Wid Milanovics qui dispose de 400 hommes; le second groupe est campé à l'est des sources de l'Unna; l'effectif des diverses bandes concentrées sur ce point peut s'élever à 900 hommes. Le troisième groupe se trouve pour le moment dans les plaines de Grahovo, sous les ordres du pope Karan, qui commande à 300 hommes, et opère conjointement avec une autre bande cantonnée sur le versant de la montagne de Prolog, près de Liono, et ayant à sa tête Bono Dreschsjak, parent de Musics, avec 250 hommes.

» Toutes les bandes d'insurgés, en Bosnie, ont recours à leur ancienne stratégie : elles évitent l'intérieur du pays et comptent opérer le long de la frontière austro-hongroise. Au fond, la base idéale de leurs opérations serait donc en Autriche, et s'il leur arrive d'être dispersés par les troupes turques, les insurgés se réfugieront en Dalmatie, en Croatie ou en Slavonie et dévoreront, en pleurant et en gémissant sur leur sort, le pain des autres réfugiés, dont le nombre est encore d'environ quatre-vingt mille.

» Dans l'Herzégovine, il y a deux bandes qui opèrent séparément. L'une, forte de

300 hommes et commandée par le curé Von Ivan Musica, est concentrée près de Dubrava; l'autre, forte de 500 hommes et commandée par le Monténégrin Peko-Pavlovics, proche parent du prince Nicolas, se tient dans le défilé de Duga, et semble destinée à une coopération avec les forces monténégrines.

» Le gouvernement turc a pris toutes les dispositions militaires qui sont encore possibles dans ces provinces entièrement dépeuplées de troupes. Les moustehafis, c'est-à-dire tous les mahométans capables de porter les armes, ont été appelés sous les drapeaux.

On écrit de Londres :

M. de Bismark serait médiocrement flatté s'il savait l'effet que le bruit de sa retraite a produit dans les cercles politiques de Londres. Les commentaires auxquels cet événement a donné lieu peuvent se résumer ainsi : « Le prince de Bismark, dont l'administration, depuis la fin de la guerre franco-allemande, n'a été qu'une série d'échecs, dont l'attitude vis-à-vis de l'Europe eût été vraiment désastreuse si par bonheur l'occasion ne lui eût fait défaut, a reconnu enfin que les événements étaient plus forts que lui; et, comme il ne peut s'habituer à être un personnage secondaire, il se retire d'une scène sur laquelle il a cessé de jouer le rôle principal. En dehors de l'Allemagne, les hommes d'État de l'Europe vont pousser un long soupir de soulagement lorsqu'il sera certain que Bismark est sur le point de disparaître, non pour un temps mais pour toujours, de la vie publique. Il n'y a pas en Europe une seule cour où l'on soit convaincu que sans Bismark la crise orientale n'aurait jamais atteint son degré de gravité actuel.

» Du moment qu'il s'est trouvé en possession de la dictature dans le nouvel empire allemand, semble avoir été délégué par le public anglais pour prononcer l'oraison funèbre du chancelier; tout son langage rend bien les sentiments que j'ai entendu exprimer autour de moi. La seule crainte qu'on semble ressentir, c'est qu'une pareille nouvelle soit trop bonne pour être vraie. Quant au *Standard*, il admet la possibilité du fait, mais il redoute un retour offensif du terrible chancelier.

Le *Morning-Post*, auquel sont empruntées ces paroles, semble avoir été délégué par le public anglais pour prononcer l'oraison funèbre du chancelier; tout son langage rend bien les sentiments que j'ai entendu exprimer autour de moi. La seule crainte qu'on semble ressentir, c'est qu'une pareille nouvelle soit trop bonne pour être vraie. Quant au *Standard*, il admet la possibilité du fait, mais il redoute un retour offensif du terrible chancelier.

Chronique militaire.

EMPLACEMENT DE TROUPES.

Le dépôt du 87^e, actuellement à Ham,

T'a donné la vitesse,
Le chant, l'espace et l'art;

Les ondes, la verdure,
L'air, pour te divertir,
Et, contre la froidure,
Un lieu pour te blottir.

Dieu t'a donné des anges
L'ornement, la beauté...
Célèbre ses louanges,
Et chante sa bonté.

Du serpent, de l'orage,
Tes œufs soient garantis;
Que l'enfance volage
Respecte les petits.

Dieu garde ta couvée,
Ta vie et ton amour,
Et qu'elle soit sauvée
Des griffes de l'autour.

Que le ciel te préserve
Du lacs de l'oiseleur,
Et longtemps te conserve
Sous l'œil du créateur.

Ton amitié m'est chère;
Je voudrais déposer
Sur ton aile légère,
Chaque jour, un baiser.

sera installé le 26 avril à Saint-Quentin, emplacement définitif.

La portion principale du 120^e sera dirigée, le 20 du même mois, du camp de Sedan.

La portion principale du 128^e quittera Paris le 5 avril pour se rendre à Amiens, son emplacement définitif.

Le dépôt du 130^e de ligne, actuellement Courbevoie, sera dirigé le 5 avril sur Amiens, son emplacement définitif.

La portion principale du 109^e de ligne quittera Langres le 5 avril pour se rendre à Chaumont, son emplacement définitif.

La portion principale du 133^e de ligne sera dirigée, le 13 avril, de Besançon sur Amiens, son emplacement définitif.

La portion principale du 12^e quittera, le 13 avril, le gouvernement de Dinan, pour se rendre à Dinan, son emplacement définitif.

Le quartier général de la 6^e brigade d'infanterie sera transféré, le 6 avril, à Dinan; celui de la 26^e brigade d'infanterie, le 4^{er} avril, à Chaumont, et celui de la brigade de cavalerie, le 1^{er} mai, à Dinan.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Dimanche prochain 15 avril, la musique des sapeurs-pompiers de Saumur se rendra au Champ-de-Foire, de 3 à 5 heures. Chacun se rappelle les succès obtenus l'an dernier par cette société musicale; nous pouvons prédire à ses prochains concerts une grande affluence d'auditeurs.

M. Bertaccini n'ayant pu, par suite de mauvais temps, remplir la course annoncée recommencera jeudi prochain, 12 avril, 3 heures 1/2 à 5 heures.

Les billets délivrés dimanche seront valables pour entrer dans l'enceinte réservée. Une quête sera faite au profit des pauvres.

CONSEIL DE RÉVISION.

Nous avons publié la semaine dernière l'itinéraire que suivra le conseil de révision dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur. Voici, à ce sujet, les dispositions de la loi, bonnes à faire connaître aux intéressés :

Les jeunes gens qui n'obéiront pas à l'ordre de comparaitre, sans justifier au conseil de révision, par l'intermédiaire des autorités locales, des motifs légitimes de leur absence, seront inscrits sur la première partie de la liste du recrutement comme absents.

Les jeunes gens étrangers au département qui, ayant été autorisés à se présenter devant le conseil de révision de Maine-et-Loire, n'y auront pas paru au jour de la convocation, ne pourront obtenir d'ajournement pour l'une des séances suivantes.

De la branche du hêtre,
Qui borde le chemin,
Vole sur ma fenêtre,
Viens manger dans ma main.

Petit oiseau que j'aime,
Tu seras bien traité;
Tu reprendras toi-même
Ton vol, ta liberté.

VINCENT-DE-PAUL GAROUILLE.

(Espérance du peuple.)

Prochainement, l'*Echo Saumurois* commencera la publication d'une nouvelle chronique locale, intitulée :

Rose Minoy

Par M. BIREMONT DE LAQUIERRE.

Œuvre d'une imagination féconde et d'un style élégant, cette nouvelle sera suivie avec intérêt par tous les lecteurs de l'*Echo Saumurois*.

Pour constater leur identité, ils devront, lorsqu'ils se présenteront devant le conseil, être munis de leurs passeports ou de leurs livrets d'ouvriers, enfin de toutes autres pièces authentiques pouvant servir à prouver leur identité et à établir qu'ils sont régulièrement en résidence dans la localité.

Les certificats destinés à constater les droits au cas de dispenses prévus par les articles 17, 19, 20 et 21 de la loi du 27 juillet 1872, devront être adressés par les maires aux sous-préfets de leur arrondissement respectif, et au préfet pour l'arrondissement d'Angers, dix jours au moins avant la tenue de chaque séance cantonale, afin qu'ils puissent être examinés et présentés au conseil de révision.

Les droits à la dispense dont il n'est pas justifié devant le conseil de révision ne peuvent plus être utilement invoqués après la décision de ce conseil.

Les demandes de dispense, à titre de soutien indispensable de famille, devront être formulées au moyen d'un certificat de position de famille, conforme au modèle n° 5 ancien. Elles seront accompagnées d'un extrait du rôle des contributions et de la proposition du conseil municipal de la commune.

Les jeunes gens qui fondent leur demande sur la situation physique de leur père ou de leur frère, sont invités à présenter ces derniers au conseil de révision pour qu'il puisse apprécier par lui-même la valeur des réclamations.

Les demandes de sursis d'appel pourront être transmises au conseil de révision jusqu'au 9 juin prochain, date fixée par le décret du 25 mars pour la fin de la tournée de révision.

Ces demandes seront remises préalablement au maire, qui les soumet au conseil municipal.

La substitution, c'est-à-dire l'échange de numéros entre jeunes gens concourant au tirage de la même classe et du même canton, n'est permise qu'entre frères aux termes de l'art. 28 de la loi du 27 juillet 1872.

Elle ne peut avoir lieu que si le substituant et le substitué sont tous deux reconnus propres au service actif.

Tout individu de la classe en recrutement, convaincu ou soupçonné de s'être mutilé volontairement, ou de s'être occasionné quelque infirmité dans le but de se rendre impropre au service, sera déferé aux tribunaux.

Au mois de novembre prochain, 35,300 communes auront à nommer 460,800 conseillers municipaux; 32,500 d'entre elles devront élire leur maire. Pour les autres, qui comprennent les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, le gouvernement choisira le maire parmi les conseillers.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

A propos de la réunion des obligataires de la Vendée, dont nous avons rendu compte hier, le *Messageur de Paris* contient les lignes suivantes :

« Des explications échangées il résulte que la situation financière est bonne, la Compagnie est en mesure de satisfaire ses créanciers. Elle est seulement dans l'impossibilité d'acquitter le coupon des obligations échû le 4^{er} avril. Mais ce n'est qu'un retard imposé aux obligataires : la convention de rachat, quel que soit le prix définitivement arrêté, devra assurer le sort des obligations. »

Angers. — La police a opéré dimanche l'arrestation d'une bande de quinze individus qui avaient pour spécialité le vol dans les églises et les fermes. L'un d'eux a été pris en flagrant délit et avoue être l'auteur de différents larcins. (Patriote.)

Les morsures de vipères, toujours si dangereuses, sont autant à redouter, dit-on, au printemps et à l'automne, et le printemps est venu.

Voici, d'après la *Semaine*, de Vichy, une excellente recette qui a le mérite de la simplicité unie à l'efficacité pour guérir ces morsures :

« Afin de prévenir les accidents qui en résultent, il suffit de dilayer, avec de la salive, une portion de chlorure de chaux sec et très-concentré, et d'appliquer cette bouillie sur la plaie causée par la morsure, en ayant soin de bien faire pénétrer le chlorure dans cette

plaie. En quelques minutes, les accidents cessent, et le sujet revient à son état ordinaire. Cette propriété du chlorure de chaux a été constatée un grand nombre de fois sur les animaux, et nous ne doutons pas, quoique l'expérience ne l'ait pas encore démontré, que l'emploi de cette substance ne fût également salutaire à l'homme.

« Les personnes qui condaisent des animaux dans les lieux où la vipère est commune feront très-bien de se munir d'un petit flacon rempli de chlorure en poudre, afin de pouvoir appliquer le remède le plus tôt possible après la blessure. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 8 avril 1877.

Versements de 157 déposants (35 nouveaux), 21,264 fr. » c.
Remboursements, 4,247 fr. 37 c.

Faits divers.

La *République*, de Nevers, raconte ainsi les effets du tonnerre dans le bureau télégraphique de la gare d'Imphy :

« Vers trois heures et demie du soir, une accalmie aussi subite que complète s'était produite, lorsqu'une lame de feu traversa la gare d'Imphy se dirigeant presque horizontalement vers le nord-est, et vint frapper la ligne télégraphique. Cette apparition fut accompagnée d'un bruit sec qui fut pris par les assistants pour un coup de feu tiré à quelques pas. Ce n'était en réalité que le crépitement de cette étincelle gigantesque; à une demi-seconde d'intervalle, un coup de tonnerre formidable y répondit dans la nue.

« La foudre venait d'entrer dans le poste télégraphique d'Imphy, couvrant l'employé qui y travaillait d'un nuage de feu, de fumée et de poussière.

« Cet employé en fut quitte pour la peur, grâce à la précaution qu'il avait prise de mettre le télégraphe « sur terre » (suivant le mot consacré), afin que le fluide s'écoulât dans le sol.

« Le fil à ce destiné étant d'une section qui n'avait pu suffire à l'écoulement d'un courant d'une telle intensité avait été fondu ou brûlé instantanément; les pointes de l'appareil dit *paratonnerre* étaient également fondues; les pôles magnétiques des boussoles étaient intervertis. Je passe sous silence les autres avaries du télégraphe.

« Peu d'instant après, la foudre revint encore, mais avec moins de violence. Enfin, vers quatre heures, plusieurs personnes étant rassemblées autour du télégraphe, une détonation semblable à la première éclata de nouveau dans le bureau qui, comme on pense, fut évacué en un instant.

« Aucun des assistants n'a été blessé. »

Un candidat au fauteuil académique vacant fait les visites obligatoires.

Il se présente chez M. Legouvé, qui l'accueille le plus gracieusement du monde.

« Soyez le bienvenu, monsieur, lui dit-il; veuillez donc prendre une chaise.

« Une chaise?... fait alors le candidat, mais c'est un fauteuil que je viens vous demander.

Dernières Nouvelles.

Paris, 9 avril.

M. le duc Decazes, qui devait rentrer mercredi, sera de retour au quai d'Orsay ce soir.

Les nouvelles qui nous arrivent de Constantinople dénotent que la situation devient de plus en plus grave, sans que l'on puisse dire cependant qu'elle est désespérée.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni hier au soir à la Porte sous la présidence du sultan, a décidé :

1° L'envoi immédiat aux puissances d'une note-circulaire qui est une fin de non-recevoir plus qu'ambiguë opposée au protocole;

2° Que la Porte entend seule régler la question de paix avec le Monténégro;

3° Que l'envoi d'un ambassadeur à Saint-Petersbourg est complètement inutile.

Cette décision connue des chargés d'affaires des diverses puissances, ces derniers se sont réunis et aujourd'hui ont tenté au

près du grand-vizir lui-même une démarche collective afin d'essayer de l'amener sur un nouveau terrain de transaction.

La journée d'aujourd'hui va donc être décisive, puisque quatre jours nous séparent à peine du délai fixé pour la reprise des hostilités avec le Monténégro et de celui demandé par la Russie.

Londres, 9 avril.

Lorsque les résolutions de la Porte relatives au protocole ont été connues, les gouvernements ont chargé leurs représentants à Constantinople d'insister auprès du gouvernement turc pour qu'il accepte un moyen terme sauvegardant l'honneur et la dignité de la Russie et de la Turquie. Ils paraissent avoir surtout appuyé l'envoi d'un délégué turc à Saint-Petersbourg.

Les chargés d'affaires de la Grande-Bretagne et de l'Autriche-Hongrie ont particulièrement insisté dans ce sens. Les chargés d'affaires de l'Italie et de la France ont appuyé leurs instances.

On ne connaît pas encore ici la réponse définitive de la Porte.

Constantinople, 9 avril.

Les chargés d'affaires de Russie et de France ont particulièrement insisté auprès de la Porte pour l'acceptation du protocole et l'envoi de deux délégués à Saint-Petersbourg, en lui expliquant qu'il ne s'agit pas pour la Porte de désarmer au préalable, mais de s'entendre avec la Russie.

Néanmoins, on considère le protocole comme repoussé par la Turquie.

Une des principales difficultés est la conclusion de la paix avec le Monténégro; les délégués monténégrins persistent à demander la cession de Nicksik, Koutochi et Kolatchin, que la Porte persiste à refuser.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

La liquidation n'a pas donné beaucoup d'animation au marché; il est vrai qu'elle était faite à l'avance et qu'elle s'est produite en pleine fête, alors que tous les clients de la Bourse, aussi bien chrétiens qu'israélites, étaient décidés à chômer. Cependant la signature du protocole est arrivée sur ces entrefaites; mais elle n'a pas produit plus d'effet qu'un événement escompté: en outre, on n'est pas bien d'accord sur la valeur de cet instrument de paix.

La liquidation à peine terminée, avec la désagréable surprise d'un renchérissement de l'argent qui a fait monter les reports sur le 3 0/0 à 0.15 c., éclate la nouvelle de la démission de M. de Bismarck, nouvelle qui se modifie, il est vrai, mais ne jette pas moins une certaine inquiétude dans les esprits encore troublés.

Les cours de compensation de cette liquidation ne présentent pas, sur ceux de la précédente, un avantage aussi considérable que celui que les acheteurs étaient habitués à trouver depuis quelques mois, les vendeurs à découvert ne s'étant pas montrés audacieux.

Depuis, on peut constater que le comptant bat en retraite, ainsi que cela résulte des ordres des recettes générales; aussi la spéculation n'ose pas s'avancer, n'ayant en face d'elle aucune résistance et derrière elle aucun appui. Une grande incertitude règne sur le marché; il est cependant évident que la paix ne sera pas troublée, ou pour parler plus exactement, qu'il n'y aura pas de craintes sérieuses à concevoir d'ici la liquidation. Mais ces inquiétudes ne se raisonnent pas plus que les enthousiasmes de certains jours, et nous voyons les cours faiblir, lentement, il est vrai, mais sensiblement. A peine le 3 0/0 conserve-t-il le cours de 73 et celui de 108.50 pour le 5 0/0 est fort discuté.

Le mois d'avril est un mois de coupons, moins fort en recettes que janvier et juillet; cependant quelques dividendes viennent à cette époque s'ajouter aux arrrages trimestriels et élèvent le montant des capitaux qui peuvent faire emploi à la Bourse. Il faut attendre toutefois que l'effet se produise, et c'est alors seulement que nous verrons le marché retrouver quelque vigueur. Il lui faudra alors un peu de direction. Sous ce rapport, nous appellerons de nouveau l'attention sur la Banque nationale qui, fondée il y a quelques mois, au capital de 4 millions, sous la forme anonyme, prend déjà une importance considérable; cela s'explique naturellement quand on voit quelles facilités spéciales elle offre au public des départements, soit pour l'emploi de ses capitaux, soit pour la négociation des titres cotés et non cotés. En outre, par l'étendue de ses relations, elle dispose d'informations sûres et promptes qu'elle transmet rapidement avec tous ceux qui se mettent en rapport avec elle; c'est donc pour les capitalistes un intermédiaire désigné.

Les marchés étrangers n'ont pas été cette semaine beaucoup plus brillants que le nôtre; il y a d'abord eu presque partout repos plus ou moins complet; puis à Londres la liquidation trimestrielle a eu des exigences d'argent assez considérables et assez soudaines, si bien qu'on a pu craindre l'élévation du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre. On dirait en même temps que la Banque de France jugerait à propos de prendre des mesures préventives; mais elle y a renoncé, et, si nous sommes bien informés, elle aurait préféré accorder de nouvelles facilités de crédit à des maisons un

peu embarrassées, et qui avaient pu reporter leurs exigences de fin janvier jusqu'à fin mars en franchissant février, toujours défavorable aux affaires. On s'attend à des emprunts étrangers. L'Autriche grossit toujours son émission de rente 4 0/0 en or; c'est très-facile tant que le public se laisse prendre à des apparences de hausse et achète; mais un vote du Parlement a bientôt fait de créer de nouvelles rentes en or; voici maintenant l'emprunt hongrois, destiné au rachat de la dette flottante, et qui sera aussi constitué au moyen de rentes en or.

Quant à la Russie, elle a le choix des moyens; elle peut aussi émettre de la rente en or, ou des roubles argent ou des roubles crédit.

L'Italie ne sera-t-elle pas aussi dans la nécessité d'emprunter? Les capitalistes français feront bien de veiller à leurs épargnes, car elles seront l'objet de nombreuses convoitises. Le plus prudent serait de les mettre à l'abri en les employant dans des entreprises industrielles comme il en existe tant chez nous, et comme le renouvellement des traités de commerce ne va pas manquer d'en provoquer de nouvelles. Ne faut-il pas en effet varier les procédés, changer les outillages, améliorer les transports, si l'on ne veut pas que le tarif des douanes, qui vient d'être publié, ne nous soit excessivement dommageable? (Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 7 avril.

Froment (l'h.) 77	21 25	Huile chènev. 50	—
2 ^e qualité. 74	20 40	Huile de lin. 50	—
Seigle 75	13 75	Graine tréfle 50	—
Orge. 65	14 —	— Luzerne 50	—
Avoine bar. 50	11 50	Foin (dr. c.) 780	70 —
Fèves 75	16 —	Luzerne —	780 65 —
Pois blancs. 80	45 —	Paille —	780 45 —
— rouges. 80	35 —	Amandes 50	—
Graine de lin. 70	24 —	Cire jaune. 50	250 —
Farine, culas. 157	54 —	Chanvres 1 ^{er}	—
Colza 65	—	— qualité (52 k. 500)	53 —
Chenevis 50	16 50	2 ^e	— 53 —
Huile de noix. 50	75 —	3 ^e	— 45 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	» à	75
Id. 1875.	2 ^e id.	» à	55
Id. 1876.	1 ^{re} id.	150 à	200
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	75
Ordin., env. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	» à	50
Id. 1875.	2 ^e id.	» à	65
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à	55
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	45
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à	48
Id. 1875.	2 ^e id.	» à	45
Id. 1876.	1 ^{re} id.	68 à	65
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à	40
Id. 1875.	2 ^e id.	» à	37
Id. 1876.	1 ^{re} id.	50 à	52
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	48
La Vienne. 1875.	1 ^{re} id.	» à	35
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	45

rouges (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1875	1 ^{re} qualité	» à	115
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	115
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité	» à	200
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	200
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à	150
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	150
Varrains, 1875	1 ^{re} qualité	» à	115
Varrains, 1876.	2 ^e id.	» à	115
Bourgeil, 1875	1 ^{re} qualité	» à	140
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	140
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à	120
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	120
Restigné 1875	1 ^{re} id.	» à	115
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	115
Chinon, 1875	1 ^{re} id.	» à	115
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	115
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à	115
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	110

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces.)

UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!!

BELLES ET BONNES MONTRES
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX :

MONTRE argent, boussole, secondes.	24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis.	20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis.	17 fr.
MONTRE sonnant les heures, 1 ^{er} choix.	25 fr.
MONTRE marchant très-bien.	10 fr.
MONTRE qualité inférieure.	7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers, ENVOI D'ÉCHANTILLONS.
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL 1877.											
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 %			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	608 75	2 50	Canal de Suez	707 50	1 25			
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	680		10	500	7 50			
5 %			Crédit Mobilier	102 50	1 25		462 50	2 50			
Obligations du Trésor, t. payé.			Crédit Foncier d'Autriche	490			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. t. p.	227 50	7 50		Orléans	340			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	648 75			Paris-Lyon-Méditerranée	338 50			
1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1070		2 50	Est	337 50			
1869, 3 %			Midi	790			Nord	340			
1871, 3 %			Orléans	1058 75		1 25	Ouest	340			
1875, 4 %			Ouest	694 50	2 50		Midi	336			
1876, 4 %			Vendée, 500 fr. t. p.	1395			Charentes	370			
Banque de France			Compagnie parisienne du Gaz	391 25	1 25		Vendée	308			
Comptoir d'escompte			C. gén. Transatlantique				Canal de Suez	592 50			
Crédit agricole, 200 f. p.											
Crédit Foncier colonial, 300 fr.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 25 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS	
8 heures 8 minutes du matin	express-omnibus (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — —	— — — — —
10 — 37 — — — — —	— — — — —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI	
8 heures 21 minutes du matin	direct-omnibus (s'arrête à Angers)
9 — 40 — — — — —	— — — — —
12 — 40 — — — — —	— — — — —
4 — 44 — — — — —	— — — — —
10 — 28 — — — — —	— — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 37 minutes.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ADJUDICATION

A Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

En la salle de la Mairie,

Le dimanche 15 avril 1877, à midi,

Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route départementale n° 14, composée d'une cour, d'un corps de bâtiment servant aujourd'hui de presbytère et de mairie, dépendances, caves, trois jardins et un pavillon.

Cette propriété joint au nord la route départementale n° 14, à l'ouest et au sud M. Bouvet, et à l'est M. Poitou.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (182)

Etudes de M^{es} CHARLES PITON, commissaire-priseur, et BOURASSEAU, huissier, à Saumur.

VENTE MOBILIERE

PAR SUITE DE SAISIE.

Le jeudi 12 avril 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, au domicile du sieur Passerat, épiciers et marchand de vins, demeurant rue de Fenet, à Saumur, à la vente aux enchères des meubles et objets mobiliers saisis, suivant procès-verbal de M^e Bourasseau, huissier à Saumur, à la requête de M. Melon, propriétaire, demeurant commune de Courchamps.

Il sera vendu :

Lits, couettes, traversins, linge, effets, tables, chaises, tabourets, balances, mesures en étain, casiers, étagères, fils et bouteilles vides, vingt paquets de chandelles, fil, bureau et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Commune de Nueil-sous-Passavant.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Nueil-sous-Passavant prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de ladite commune, le dimanche 22 avril 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 2463 mètres 10 centimètres cubes de terrassements....	2,980 f. 35
2° 134 mètres 50 centimètres cubes de terrassements.....	94 01
3° 205 mètres courants d'empièvements.....	879 45
4° Travaux d'art (construction d'un pont en pierre sur le Layon).....	5,437 60
5° Pavages.....	339 65
Total.....	9,731 f. 06

Les pièces du projet sont déposées au bureau de la Mairie de Nueil-sous-Passavant et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 75. (144)

MAISON A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT, Avec jardin, cour, remisé, Rue d'Orléans, n° 85. S'adresser à M. BARDOU, au Pont-Fouchard. (197)

A VENDRE BOUTEILLES VIDES

Champenoises renforcées, 20 francs le cent. S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

Commune de Distré Près Saumur.

Le Maire de la commune de Distré demande un garde champêtre. (161)

ED. BERNAU

19, rue St-Georges, Paris. Achat et vente de valeurs cotées ou non cotées. Encaissement, paiement de coupons français et étrangers. Spécialité de coupons espagnols. AVANCES. Renseignements gratuits.

VÉRITABLES CAPSULES RICORD

FAVROT Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse. CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr. Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

D^r BONIS Vessie — Reins — Urines — Ecoulem. — Rétrécissem. — Gravelle — Impuissance — Pertes — Syphilis — Sang vicié. — 40, place de la Bourse, Paris. — Traitement par correspondance. — Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour tous les cas difficiles et pour toutes les maladies.

TOUX Bonbon calmant. Boîtes, 1 fr. et 1 fr. 50 (poste franco). Ph^e Colomer, 103, rue Montmartre, Paris, et dans les pharmacies. (38)

ROB

BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Lafecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Lafecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Lafecteur, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux, Cribles.

PHTHISIE BRONCHITE

RHUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT (Liqueur concentrée et titrée) 2 fr. le flacon. CAPSULES de GOUDRON de GUYOT 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart des produits différents entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

BENZINE

COLLAS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des Étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Drogistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. Saumur, imprimerie de P. GODET.